

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° II-1799

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 27

ÉTAT B

Mission « Justice »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

Programmes	+	-	(en euros)
Justice judiciaire	0	0	
Administration pénitentiaire	0	0	
Protection judiciaire de la jeunesse	0	0	
Accès au droit et à la justice	0	0	
Conduite et pilotage de la politique de la justice	1 000 000	0	
Conseil supérieur de la magistrature	0	1 000 000	
TOTAUX	1 000 000	1 000 000	
SOLDE		0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Transférer 1 000 000 de l'action 01-Conseil supérieur de la magistrature du programme 335-Conseil supérieur de la magistrature vers l'action 03-évaluation, contrôle, études et recherches du programmes 310- Conduite et pilotage de la politique de la justice

Amendement d'appel.

En juin 2020, madame Nicole Belloubet, ministre de la Justice, établissait que « 262 personnes sont actuellement détenues en France après avoir été condamnées des chefs d'infraction terroriste » avec des peines très lourdes ou des peines correctionnelles de quelques années.

« Outre ces détenus condamnés, 182 personnes sont en détention provisoire après une mise en examen pour des faits terroristes. Elles seront jugées dans les mois ou années qui viennent. »
Et, « parmi les condamnés, 31 seront libérés en 2020, 62 en 2021 et 50 en 2022, après avoir exécuté leur peine. »

Les mesures de prévention de la récidive terroriste sont nombreuses et variées. Compte-tenu du nombre de personnes qui vont en bénéficier et du danger potentiel que représentent ces personnes, il est impératif d'évaluer l'efficacité des dispositifs mis en place.

Plus que jamais, au regard de la violence croissante dans notre société, et face à ces chiffres, une question se pose : quelles mesures ont été prévues pour assurer la sécurité des Français ?